

56°/ 5 - Ratification des avenants N° 1 et N° 2 au marché de gré à gré du 29 Juin 1961, approuvé le 28 Juillet 1961, pour l'adduction d'eau de la Bretagne.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier les avenants N°s 1 et 2 au marché de gré à gré passé avec la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION (E.E.R.) le 29 Juin 1961 approuvé le 29 Juillet 1961 pour l'adduction d'eau de la Bretagne .

Réfection de la conduite d'eau :

L'avenant N° 1 concerne les modifications dans le règlement des travaux. L'importance du marché passe de 2.400.000. frs.CFA. à 4.000.000. de frs.CFA.

Dans l'avenant N° 2 le montant des travaux est porté de 4.000.000. de frs.CFA. à 9.000.000. de frs.CFA.

A noter que cette opération est entièrement financée par le FIDOM. Les crédits supplémentaires ont d'ailleurs déjà été délégués à la Commune à cet effet. "

Approuvé
Adopté à l'unanimité.
Reunis le 15 juillet 1963
Le Préfet
Le Secrétaire Général
signé J. Cluchard